



- conseil d'administration du 25 octobre 2013 -

RESOLUTION CA n°22-2013

DECISION MODIFICATIVE 2 - 2013

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2013, telle que présentée par Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 25 octobre 2013.


Le Président,

André BERDOU


Le Directeur,

Gilles PERRON

